



arrêté préfectoral n°2021-SIDPC-141 portant prorogation de l'arrêté n°2020-SIDPC-213.

publié le 19/10/2021

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral n°2021-SIDPC-141 portant prorogation de l'arrêté n°2020-SIDPC-213.

Sont levées les dispositions suivantes :

- ▶ obligation du port du masque aux abords des établissements scolaires
- ▶ obligation du port du masque aux abords des gares et arrêts des transports en commun

 2021-sidpc-141 (PDF de
241.4 ko)

 arrete_2020-sidpc-213-2 (PDF de 138.9 ko)

Je vous prie d'agr er, Mesdames, Messieurs, mes salutations distingu es.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.